

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p>SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX (à partir de la question 2), M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la question 7), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Guy DENIER, M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Christian GRIMPRET, autres membres du bureau communautaire</p> <p>M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, Mme Sally CHADJAA, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Nadège DÉsir, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 1^{er} question), M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE (jusqu'à la question 7), M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la question 5), Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : Mme DESVEAUX (jusqu'à la question 1), M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la question 8), M. David BAUDON procuration à Mme Magali GERMAIN, Vice-présidents,</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Serge POISNET, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Brigitte BAUDRY, M. Michel CARMONA procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, M. Vincent COPPOLANI procuration à M. Jonathan KUHN, Mme Sylvie DUBOIS procuration à M. Henri LAMBERT, Mme Agnès FRIEDMANN procuration à Monsieur Daniel VAILLEAU, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Didier GESLIN procuration à Sally CHADJAA, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 2^{ème} question) procuration à M. Antoine GRAU, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Brahim JLALJI procuration à M. Dominique HEBERT, M. Jacques LEGET procuration à Mme Line LAFOUGERE, M. Hervé PINEAU procuration à Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à M. Éric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE (à partir de la question 8) procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN (à partir de la question 6) procuration à Mme Catherine SEVALLE, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la question 7), Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Salomé RUEL,</p>		
Date de convocation	11/12/2014		
Date de publication :	24/12/2014		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	58	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	77
		Pour l'adoption :	77
Nombre de votants :	77	Contre l'adoption :	0

N° 20

Titre / PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - FSE 2015-2020 - CONSTITUTION D'UN ORGANISME INTERMEDIAIRE DE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

Madame LACOSTE expose que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dit PLIE est un dispositif inscrit dans le code du travail. A l'initiative d'une collectivité, un protocole d'accord est passé avec l'Etat et le Conseil Général afin de mettre en commun un plan d'action destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion professionnelle du territoire.

Compte tenu du contexte local de l'emploi, un travail partenarial est en cours pour reconduire le dispositif PLIE avec l'Etat et le Département.

Le Programme Opérationnel National (PON) du Fonds social européen (FSE) adopté par la Commission Européenne le 10 octobre 2014 vise l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs.

Les actions des PLIE sont éligibles à un cofinancement du FSE.

Le dispositif s'inscrit dans les rubriques du PON FSE suivantes :

*Axe 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

**Objectif thématique 9 (3.9) Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

L'Etat souhaite une réduction des Organismes Intermédiaires (OI), organismes en capacité de gérer et redistribuer du FSE à des porteurs de projets.

Il est donc nécessaire de mutualiser la gestion du FSE, et d'organiser un guichet local pour octroyer les subventions européennes.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan porte l'OI pivot pour les deux PLIE de La Rochelle et de Rochefort en mutualisant l'assistance technique.

A ce titre, la CARO sollicitera auprès de l'Etat et assurera la gestion de la subvention globale FSE au nom des 2 EPCI.

Chaque EPCI reste pilote de l'animation de son dispositif PLIE.

Conformément à l'article L5216-7-1 du CGCT, une convention sera passée entre les deux EPCI,

- Actant l'accord de la CdA de La Rochelle pour que la CARO, en sa qualité d'Organisme Intermédiaire FSE, intervienne sur son territoire ;
- Rappelant les responsabilités de la CARO en tant qu'Organisme Intermédiaire,
- Décrivant précisément les missions des deux EPCI,
- Précisant les conditions de la participation financière de la CdA de La Rochelle au financement de l'OI pivot.

Sur la période 2015-2020, l'organisme intermédiaire pivot sollicite auprès de M. le Préfet de Région, un dossier de demande de subvention globale de crédits FSE, axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » pour ses deux PLIE membres.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la création d'un Organisme Intermédiaire (OI) Pivot concernant l'assistance technique (administratif et financier) de gestion du Fonds Social Européen dédié aux PLIE de Charente-Maritime,
- d'approuver le portage de cet OI Pivot par la CARO,
- de valider le principe d'une convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté d'Agglomération La Rochelle pour préciser les modalités de fonctionnement et de financement de l'OI Pivot,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions quant aux signatures de conventions ainsi que les documents concernant ces dossiers.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LA VICE-PRESIDENTE

Séverine LACOSTE